



Faculté de droit
et des sciences politiques
Pôle Sociétés



Master 2 Droit pénal et carrières judiciaires

Séminaire de recherche ouvert

La réforme de la procédure pénale par la loi « Justice » du 20 novembre 2023

Vendredi 22 mars 2024

13 h 45 – 17 h 30

UFR Droit et sciences politiques

Amphi C

Entrée libre et gratuite

**Avec le soutien éditorial
de la Revue Lexbase Pénal**

 **lexbase**

Pénal

Programme du séminaire

Session 1 : 13 h 45 – 15 h 30

- ▶ 13 h 45 : Accueil des participants
- ▶ 14 h : **L'extension des perquisitions nocturnes aux crimes de droit commun contre les personnes**, Philippe COLLET, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Rennes, IODE
- ▶ 14 h 25 : **L'activation à distance d'un appareil électronique**, Clarisse LE ROUX, ATER en droit privé et sciences criminelles, Nantes Université, DCS
- ▶ 14 h 45 : **Les prérogatives du procureur de la République après l'engagement des poursuites**, Noélie JOUENNE-PEYRAT, Doctorante contractuelle en droit privé et sciences criminelles, Nantes Université, DCS
- ▶ 15 h 05 – 15 h 30 : échanges avec le public et pause

Session 2 : 15 h 30 – 17 h 30

- ▶ 15 h 30 : **Les modifications apportées au statut de témoin assisté**, Pierre-Jérôme DELAGE, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Nantes Université, DCS
- ▶ 15 h 55 : **Les mesures de sûreté (contrôle judiciaire, ARSE, détention provisoire)**, Grégory THOMAS, Doctorant contractuel en droit privé et sciences criminelles, Nantes Université, DCS
- ▶ 16 h 15 : **La compétence « universelle » pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre**, Marine LE PIRONNEC, Doctorante contractuelle en droit privé et sciences criminelles, Nantes Université, DCS
- ▶ 16 h 35 : **La réécriture du code de procédure pénale**, Raphaële PARIZOT, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IRJS, membre du comité scientifique de suivi des travaux de réécriture du code de procédure pénale
- ▶ 17 h – 17 h 30 : échanges avec le public et clôture du séminaire